

Success Story Verspieren & Oresys

Projet de transformation de la relation client

LES ASSUREURS

Valeria Faure-Muntian (LREM) : "Il faut légiférer" pour interdire le paiement des rançons en cas de cyberattaque

MARIE-CAROLINE CARRÈRE | 06/05/2021 à 14h00

VALÉRIA FAURE-MUNTIAN

CYBER



Valeria Faure-Muntian députée La République en Marche (LREM) et présidente du groupe d'études assurance de l'Assemblée

© photos: Laetitia Duarte

Valeria Faure-Muntian députée La République en Marche (LREM) et présidente du groupe d'études assurance de l'Assemblée a lancé un cycle d'auditions sur l'assurance cyber en vue de rendre un rapport cet automne. Elle revient sur les modalités de ce travail parlementaire à l'Argus de l'assurance.

La crise sanitaire s'est accompagnée d'un **recours massif au télétravail** mais aussi d'une **explosion des cyberattaques**. Confronté à la vulnérabilité de l'économie française, l'exécutif et les élus se penchent sur la problématique.

Valeria Faure-Muntian députée La République en Marche (LREM) et présidente du groupe d'études assu-

rance de l'Assemblée annonce avoir lancé une série d'auditions sur le cyber en vue de structurer et encadrer l'assurance cyber en France.

L'Argus de l'assurance : Lors d'une audition au Sénat, les assureurs ont été épinglés récemment par l'ANSI pour le paiement des rançons après une cyberattaque...

Valeria Faure-Muntian : Aujourd'hui, la pratique du paiement des **rançons cyber** est dans une **zone grise**, il faut impérativement clarifier cela de manière légale. On ne peut pas taper sur les assureurs alors que le paiement des rançons n'est **pas interdit**. Il est difficile de faire un **procès en moralité** alors que juridiquement le nécessaire n'a pas été fait. La pratique existe, il faut prendre cela en considération et légiférer. Pour ma part, je suis totalement opposée à ce que le paiement des rançons perdure.

[A lire : les assureurs étrillés sur le paiement des rançons](#)

Pourquoi vous être saisie de ce dossier ?

Valeria Faure-Muntian : La cyberassurance faisait partie des objectifs que j'avais donné au groupe d'étude assurance avec la révision du régime CAT NAT et la régulation de l'intelligence artificielle par le marché au début de mon mandat en tant que coprésidente. La crise sanitaire a mis en pause les travaux du groupe d'étude, nous ne faisons que reprendre le fil des travaux prévus.

Il se trouve qu'avec le recours au télétravail massif et la multiplication des cyberattaques, nous sommes dans une période propice pour que le sujet soit audible par le grand public. Les cybercriminels se sont attaqués à l'administration, aux collectivités et aux entreprises. Il y a désormais une **plus grande sensibilité** des TPE et PME. Sans compter que le Président de la République a reconnu la nécessité de travailler sur le sujet et il a mis une partie du budget du plan de relance sur la question cyber. C'est le bon moment pour se pencher sur la cyberassurance surtout quand **le marché français peine à se structurer**.

Justement, il y a-t-il une problématique d'offre en assurance cyber en France ?

Valeria Faure-Muntian : En effet, il y a **peu d'offres structurées** et dignes de ce nom aujourd'hui. Les plus abouties et performantes sont proposées par voie de courtage essentiellement par des assureurs anglo-saxons. **130 M€ de cotisations sur l'assurance cyber**, c'est vraiment très faible surtout quand on connaît les enjeux économiques derrière.

[A lire : Les agents généraux s'éveillent à l'assurance cyber... doucement](#)

Il y a d'énormes **disparités** sur le marché aujourd'hui. Le risque est de voir **les assureurs anglo-saxons** qui ont déjà développé des offres dignes de ce nom envahir le marché et **renforcer leurs parts de marchés** aux dépens des assureurs français.

Les assureurs estiment que ce manque d'appétit et de développement est surtout lié au manque de données sur le nombre d'attaques et sur le coût de ces attaques. J'estime que ce sont des arguments fallacieux. Ils peuvent d'ores et déjà développer une couverture de base afin de collecter des données possibles justement.

Sans compter que le Groupement d'intérêt public action contre la Cybermalveillance a été créée en 2017 et propose **une base de données**, par ailleurs les assureurs ont la capacité de brider leur prise en charge avec des franchises et des plafonds, ils peuvent aussi faire de la prévention...

Vous comptez rendre ce rapport à l'automne, quelle sera sa finalité ?

Valeria Faure-Muntian : Le marché de l'assurance cyber doit se structurer. **Nous sommes en retard sur ce secteur**. Nous avons besoin de construire les circuits. Les assureurs doivent former leurs équipes terrain et leurs souscripteurs au risque cyber comme ils forment ces mêmes équipes au risque incendie. Collectivement, nous devons **prendre des mesures**, voir quelles sont les évolutions sur la prise en compte de ce risque depuis 2017. Quels freins faut-il lever pour généraliser ce produit ?

Nous rendrons notre rapport au plus tard à l'automne et ferons **des recommandations** au monde des professionnels, aux assureurs et à l'exécutif. Il faudra également **légiférer** quand cela s'avère nécessaire comme sur la question du paiement des rançons. Nous ferons probablement des recommandations sur le **réglementaire** et enfin ce travail permettra de sensibiliser et communiquer sur le risque cyber.

in



f



L'AUTEUR VOUS RECOMMANDE/

#1 **Cyberattaques : les préconisations du Club des juristes**

#2 **Comment Aon évalue l'exposition au risque cyber**

#3 **Résister à la cybercriminalité**

#4 **Cybercriminalité, une menace croissante dans l'assurance**

Les apports concrets de l'AI pour gagner en performances

PUBLICITÉ Technologie encore méconnue il y a quelques années, l'intelligence artificielle est de plus en plus largement utilisée par les acteurs de l'assurance.

Contenu proposé par l'ARGUS en partenariat avec

VOUS AIMEREZ AUSSI/



Un courtier grossiste se lance en santé et en prévoyance

Un assureur vie sanctionné par l'ACPR

LES DISTRIBUTEURS

JURISCOPE

RÉGLEMENTATION

ASSURANCE CONSTRUCTION